Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260119-022026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 14

Présents	:	14
Absents excusés	:	0
Délégation	:	0

Séance du 19 janvier 2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Monsieur de CHABANNES Alain, Maire.

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, BURBAN Murielle, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, RENAUD Mickael, BRAUD Jérémy, MELLIER Arnaud, GRU Alain, FUZEAU Nadine, NEVE PIQUET Géraldine, JOSSE Sandra

Absents excusés :

Date de convocation :13 janvier 2026

est nommée secrétaire de séance

022026	Urbanisme et divisions de terrains

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dossier d'urbanisme concernant le projet de Monsieur Coeffec.

Il rappelle le contexte suivant :

- Le projet actuel porte sur la division de la parcelle **AA 83** en vue de la création de **2 lots**.
- Les divisions des parcelles cadastrées **AB 88** et **AB 91** voisines par un autre porteur de projet ont d'ores et déjà été validées précédemment, un permis a déjà été enregistré.

L'accès à ces futurs lots nécessite l'utilisation du chemin communal situé sur la parcelle **AB 92**.

Plusieurs options ont été étudiées par le Conseil Municipal concernant ce chemin communal :

1. La vente pure et simple de la parcelle communale, laissant à la charge de l'aménageur la viabilisation et l'empierrement.
2. La conservation et l'aménagement du chemin par la commune pour sécuriser l'accès à l'étang et relier la salle multifonctions. Les conseillers décident de ne pas donner suite vu le cout de cette opération et vu déjà des déplacements possibles ailleurs

Toutefois, dans une optique d'aménagement global et pour favoriser l'activité économique locale, une troisième voie est privilégiée : **un échange de terrain avec soulte**.

L'objectif de cet échange serait de redéfinir les limites de propriété pour permettre, via ce chemin ou une nouvelle emprise, de créer ou sécuriser un accès à l'arrière du commerce de la **Boulangerie**.

Monsieur le Maire précise qu'il doit rencontrer prochainement le porteur de projet et pour définir les contours exacts de cet échange (validation du nombre de lots et modalités d'accès).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260119-022026BOHAL-DE

- **VALIDE le principe** d'un échange de terrain (avec soulte éventuelle) concernant l'emprise du chemin communal (Parcelle AB 92 et alentours) dans le cadre du projet de division de la parcelle AA 83.
- **PRÉCISE** que cet échange devra avoir pour condition de permettre un accès fonctionnel à l'arrière de la boulangerie.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour :

    - Rencontrer Monsieur Coeffec et négocier les termes de cet échange.
    - Faire appel à un géomètre-expert pour réaliser les documents d'arpentage nécessaires à la nouvelle délimitation.
    - Définir le montant de la soulte (somme d'argent compensatoire) en fonction des surfaces et valeurs échangées.
- **DIT QUE** le projet définitif d'échange (bornage et montants financiers fixés) sera soumis à une prochaine délibération du Conseil Municipal pour validation finale et signature de l'acte notarié.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 19 janvier 2026
Alain DE CHABANNES, Maire